L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 27 FEVRIER 1862 — G. F. WEISSE, F. LIMET, N. DUFOUR, S. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans
JEUDI MATIN, 27 FEVRIER.

☞ Nos lecteurs trouveront à la dernière colonne de la partie anglaise, quelques avis français.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par H. Samory, 45 et 47, Vieille-Levée—Vêtements, chaussures, marchandises sèches.

Par N. Vignié, à la Bourse des Négociants—Un îlet de terre formant la jonction de la rue Lafayette et de l'Avenue Franklin.—Aussi, terrains sur le Bayou St-Jean, dans les rues St-Pierre, Seconde, Toulouse, Promenade Carondelet, &c.; un îlet de terre dans le 2me District; maison dans la rue Bienville. Aussi, propriété de la succession Josefa Hernandez veuve Prats; et 4 terrains de la succession Gottschalk.

Par C. E. Forstall, à la Bourse des Marchands—Bel îlet de terre près de la rue Broad.

Par Alfred Bouligny, à la Bourse des Marchands—Deux terrains au faubourg Tremé (Succession Marie Louise Beauchamp), dans le 1er, 2e et 3e District (vente pour opérer un partage.

Par Anthony Fernandez, à la Bourse des Marchands—Succession Marie Louise Beauchamp, femme de F. Pascal.

Propriétés de valeur.—M. Alfred Bouligny vendra aujourd'hui, à la Bourse des Négociants, de très belles propriétés situées dans le 1er, le 2e et le 3e district. Nous appelons sur cette vente importante l'attention des capitalistes et de tous ceux qui désirent placer sûrement leur argent.

MESSAGE.

Nous trouvons dans le message du président Davis, document qui ressemble assez peu au grave et solennel discours inaugural, beaucoup de choses rassurantes et qui prouvent que le gouvernement de Richmond ne s'était pas endormi d'un sommeil aussi profond que l'avaient supposé et redouté, avec quelques raisons, les vrais patriotes. Le président commence par faire l'aveu d'une faute commise au commencement de la campagne, et cette franchise nous donne à espérer que nous ne verrons plus ni méprise ni erreur à l'avenir dans la conduite de la guerre. Il dit que les événements ont démontré que le gouvernement avait entrepris plus qu'il ne pouvait accomplir avec succès, car dans les efforts qui ont été faits pour protéger tout le territoire, sur la côte et à l'intérieur, nous nous sommes follement exposés que nous avons éprouvé des revers sérieux. Cette partie du message, nous l'avouerons, n'est pas parfaitement intelligible. Il fallait bien nous défendre partout où nous étions attaqués. Pouvions-nous abandonner Pensacola, le premier port de guerre de la Confédération et le seul que nous ayons sur le golfe? Pouvions-nous livrer à l'ennemi les fortifications élevées sur le rivage continental de la baie, l'immense arsenal de Warrington et les *Dry Docks* construits à si grands frais par les Etats-Unis?

Non, sans doute. Il fallait bien défendre une place dont la conservation nous garantissait le libre usage du chemin de fer de Pensacole à Montgomery et aussi le service du chemin de fer de Montgomery à Charleston et à Savannah. Pensacole fut d'abord le seul point où nous jugeâmes à propos de former une petite armée, dans l'intérêt de la défense commune. Cette armée dut être renforcée en raison des renforts de tout genre que l'ennemi recevait lui même au fort Pickens, mais nous ne pensons pas que cette diversion peu coûteuse ait pu nuire en rien aux opérations de l'armée du Sud. Le Texas se délivra lui même des soldats fédéraux dont l'était séparé le général Twiggs; et quant à la Virginie, il fallut nécessairement concentrer sur les frontières de cet Etat, dès le jour où il fit acte d'adhésion à notre cause, toutes les forces dont pouvait disposer le Sud, car l'Etat de la Virginie devait être le premier à recevoir le choc des mercenaires de M. Lincoln. Nous ne comprenons donc pas exactement la pensée du message sur la faute que nous aurions fait commettre l'ambition très légitime de défendre tout notre territoire. Nous présumons, en conséquence, que le télégraphe n'a pas été suffisamment explicite et que le texte du message, quand nous le recevrons, nous éclairera d'une manière convenable sur ce point important.

Le Président tâche d'expliquer nos revers par le système d'enrôlement pratiqué jusqu'ici. Ce système d'engagements à courte durée a, en effet, contribué partiellement à nos défaites, mais, malheureusement, il ne peut en atténuer la gravité. Nous préférons de beaucoup la partie du message où nous lisons que nos ressources loin d'avoir été épuisées par la guerre, se sont accumulées et que nous avons lieu d'espérer qu'elles suffiront à la poursuivre quelle qu'en soient la durée et la grandeur. Nous en avons pour garants les rapports du secrétaire de la guerre et du secrétaire de la marine. Le rapport de ce dernier nous fait entrevoir la levée du blocus, même sans l'intervention des puissances étrangères. Bientôt nous aurons une force navale capable d'enlever à l'ennemi l'insolent contrôle qu'il exerce sur nos eaux. Nous acceptons cet augure sans croire entièrement à l'infaillibilité de M. Mallory.

Mais ce qui nous plait le plus dans le document présidentiel dont il s'agit, c'est le passage où Jefferson Davis dit: "Nous ne pouvons croire qu'une armée de 12,000 hommes se soit laissé prendre dans une place de guerre sans chercher à se frayer un chemin dans les rangs de l'ennemi, si serrés et si redoutables que ces rangs pussent être."

C'est, en effet, la dernière chose que nous puissions admettre nous-même. Dans une dépêche spéciale adressée de Columbus à l'*Abeille*, et insérée dans notre numéro d'hier, on a pu lire que des informations prises à une source respectable de Paducah, portent à 12,000 ou 15,000 le nombre des fédéraux tués ou blessés à Donelson. Si la moitié seulement de cette dépêche est vraie, nous ne concevons pas la capitulation de notre armée à Donelson. Comment après avoir causé tant de mal à leurs adversaires, nos généraux ont-ils abandonné si bien la partie qu'ils n'aient pas eu l'idée de combattre encore pour opérer une glorieuse retraite? Ils avaient de la poudre, des canons et des projectiles; ils n'avaient pas à redouter l'incendie d'une grande cité; ils se trouvaient libres de continuer la lutte et à même de causer aux fédéraux de nouvelles pertes; comment ont-ils donc cédé si promptement à la fatale idée de terminer la résistance par une capitulation générale? Comment ont-ils pu s'y résoudre quand ils avaient pour soutiens cinq régiments du Mississippi, un de l'Arkansas, deux du Texas, deux de l'Alabama, sept du Tennessee, c'est-à-dire quinze régiments composés des plus braves soldats du Sud? Voilà sans doute, ce que le président Davis n'a pas pu comprendre plus que nous et voilà pourquoi il espère, comme nous l'espérons encore nous même, que des rapports ultérieurs jetteront un nouveau jour sur la capitulation de l'armée confédérée à Donelson. Puisse-t-il en être ainsi!

Il faut se féliciter toujours de ce que l'attention de notre président est éveillée sur le fait étrange d'une garnison qui peut se défendre et qui se rend. L'étonnement et l'incrédulité de Jefferson Davis nous prouvent qu'il redevient soldat, après avoir cessé trop longtemps de l'être. Cette incrédulité et cet étonnement nous font conjecturer aussi que le président se mettra lui-même à la tête de l'armée du Tennessee ou qu'il en confiera, du moins, le commandement à des hommes capables, courageux et dévoués. Il est probable aussi d'après les paroles du message qu'une enquête sévère sera faite sur la triste dénouement de la bataille de l'île de Roanoke, où, assure-t-on, on manqua de munitions.

Dans le rapport financier, dit le document présidentiel, la situation est bonne, solide et le crédit du gouvernement intact. Le système adopté pour le soutien pécuniaire des armées pourrait résister à plusieurs années de guerre et les dépenses jusqu'à présent n'excèdent pas $170,000,000; et cependant l'armée actuelle de la Confédération compte 400 régiments d'infanterie et d'autres proportionnelles en cavalerie et artillerie. Nous ne saurions donc évaluer le total de nos forces à moins de 380,000 ou 400,000 hommes. Voilà un puissant moyen de résistance, un moyen infaillible de triomphe, s'il est réuni entre bonnes mains. Il suit de là que nous pouvons vaincre le Nord tout aussi bien par les finances que par les armes et c'est, à n'en pas douter, ce qui a valu le système défensif à tout prix qui jusqu'à ce jour a arrêté l'élan de nos braves soldats.

Ce message, comme on le voit, par cette brève analyse, est un message d'affaires sans être un programme d'action. Nous en augurons bien, cependant, parce qu'il annonce chez notre président une confiance profonde dans l'avenir de notre Confédération et une assurance parfaite dans l'exposé de nos ressources militaires. Cette assurance contribuera beaucoup à affermir le zèle des patriotes et à nous délivrer des pleurs des alarmistes.

Draps gris pour militaires.—Nous avons vu hier une pièce de drap gris manufacturé à la Nouvelle-Orléans, et qui nous a paru d'une excellente qualité et très convenable pour les uniformes militaires. C'est une nouvelle industrie [illegible] ... [illegible]

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles de Memphis.

Memphis, 26 février.—Un passager qui vient d'arriver de Nashville, d'où il est parti lundi, dit qu'un régiment de cavalerie fédéral est campé à Edgefield, vis-à-vis Nashville, et dimanche passé le major Cheatam a fait la reddition formelle de la ville au commandant fédéral qui a envoyé un détachement de troupes pour en prendre possession. On a emporté les provisions de l'armée confédérée, à l'amont de la rivière, dimanche dernier. Les Fédéraux promettent de respecter toute propriété particulière.

Le rapport du général Pillow sur la bataille du Fort Donelson vient d'être publié. Les Fédéraux concentrent des forces considérables près de Clarksville, dans l'Arkansas, et on s'attend à un combat acharné, mais les Fédéraux ne pourront se préparer que dans quelques temps. Rien de nouveau de Columbus.

Il y a interruption dans la ligne du Sud, à partir d'un point au nord de Mobile. Rapporteur.

Théatre d'Orleans.—Ce soir le spectacle se composera de trois vaudevilles: *Une femme qui se jette par la fenêtre, Le Misanthrope et l'Auvergnat*, et de *Pianella*, opéra bouffe en un acte, de M. de Flotow.

Mise en liberté de prisonniers.—Nous lisons dans le *Richmond Enquirer* du 19 que le secrétaire de la guerre, M. Benjamin, a ordonné la mise en liberté de tous les prisonniers de guerre, au nombre d'environ 3,500, à la condition par eux de s'engager à ne pas prendre les armes contre les Etats Confédérés.

Sans commandants.—Le correspondant du *Mercury* de Charleston lui écrit de Richmond qu'il y a maintenant dans l'armée du Potomac cinq brigades sans commandants: celles de Wigfall, de Toombs, de Sam. Jones, Cocke et Ewell. On croit que Wigfall fera partie de la campagne, mais non le général Toombs.

Habile organisation.—Suivant le *Richmond Dispatch* du 18, l'armée du général Lee, dans la Caroline du Sud, présente un aspect magnifique sous tous les rapports, et l'état de cette armée, pour la discipline, fait le plus grand honneur à cet officier distingué. Le général Lee a mis le district qu'embrasse son commandement dans un admirable état de défense et si l'ennemi fait une démonstration sur ce point, il sera infailliblement battu.

Enquête.—Geo. B. Crittenden, dont la nomination comme major général de l'armée provisoire vient d'être confirmée par le Congrès, dit l'*Examiner* de Richmond, a demandé qu'une enquête eût lieu relativement au désastre de Somerset.

Piques et couteaux.—La *Confederacy* d'Atlanta, du 23, dit que le gouverneur Brown, de la Géorgie, a fait un appel aux artisans de cet Etat pour les conjurer, au nom du pays, de forger des piques et des couteaux sabres, afin d'armer 10,000 hommes dans le plus bref délai possible. "C'est ce dont on manquait depuis longtemps; nous désirerions que tous les mousquets fussent au fond de la mer et qu'on n'eût aucune chance de les y prendre," ajoute ce journal.

Nouvelles levées.—Il faudra que les fédéraux viennent nous attaquer en bien grand nombre pour lasser ou pour épuiser le patriotisme du Sud. Une compagnie nouvelle a été levée pour la guerre à Natchez, et est prête à se mettre en campagne dans quelques jours; une autre s'organise à Concordia, Louisiane, en face de Natchez. La paroisse de Concordia et la ville de Natchez s'étaient distinguées déjà par de nombreuses levées d'hommes et par l'ardeur et la bravoure de leurs soldats.

Guerillas au Tennessee.—Nous lisons dans le *Memphis Avalanche* du 24 courant:

Nous apprenons que quelques uns de nos concitoyens se préparent à faire un service actif sur les bords de la rivière Tennessee. Ils se diviseront en escouades de cinq ou six hommes. Chacun de ces tirailleurs sera un tireur émérite, armé d'une carabine à longue portée et recevra cent cartouches. Ils n'emporteront que du café moulu et devront se procurer des vivres dans les fermes ou en chassant. Ils s'embusqueront sur les bords de la rivière et abattront les pilotes lincolnistes ou les marins des canonnières.

Nécrologie.—L'*Union* des Natchitoches nous est arrivée hier, sillonnée de deuil à l'occasion de la mort de M. Ernest Legendre qui fut, il y a quelques années, le fondateur de cette feuille et qui, depuis, n'avait jamais cessé d'en être l'éditeur-gérant. On nous assure que ce très recommandable journaliste était un réfugié de 1848. L'*Union*, certes, a fait une grande perte, mais nous espérons qu'elle y succombera pas.

CHRONIQUE LOCALE.

Gardes d'Orléans.—L'organisation de la neuvième compagnie des Gardes d'Orléans est à peu près terminée. On peut néanmoins recevoir encore quelques membres, et nous ne saurions trop vivement engager ceux de nos jeunes compatriotes qui n'appartiennent à aucun corps de volontaires à s'adresser immédiatement au bureau de MM. Piaggio & Viosca, Vieille-Levée, pour avoir leur admission. Nous ne saurions trop l'engager sur la sévérité de la [illegible] des milices, qui doit être appliquée dans toute sa rigueur, mais ils obtiendront des avantages qui ne leur seraient probablement pas offerts ailleurs. Voir l'annonce publiée plus loin.

Départ de la première Brigade.—La première brigade des troupes volontaires de la ville, après de nouveaux délais et des difficultés résultant de l'insuffisance des moyens de transport, est partie hier dans la journée pour le camp Chalmette, qui offre, en ce moment, peu d'hospitalité tant soit peu aquatique. La batterie des Gardes d'Orléans s'est arrêtée aux Casernes et l'Artillerie d'Orléans, bien qu'annoncée au service et reçu tout ce qu'il lui fallait ... [illegible]

Un nous dit que le départ d'hier a donné lieu à de nombreuses plaintes qui ne peuvent que tendre à arrêter le recrutement ... [illegible] C'est un fait regrettable, car jamais il n'a été plus nécessaire que la bonne harmonie règne entre nous. Nous ne pouvons qu'engager ceux qui ... [illegible]

Ce qu'il s'est passé hier ... [illegible] Le dépôt pour le camp avait été donné la veille ... [illegible] Il est à espérer ... [illegible] mais il n'y a pas de distinction ... [illegible] tout citoyen honorable et parfaitement au fait de ce qui s'est passé.

Explosion d'un gros canon.—Une dépêche de la forteresse Monroe, adressée le 12 février au *Baltimore American*, dit:

Le canon de Sawyer a éclaté hier à Newport News. Les soldats Isaiah Jones de la compagnie D. et James Shepard de la compagnie B. du 29e régiment du Massachusetts, ont été tués sur le coup; W. W. Powhren de la compagnie J, a été si grièvement blessé que la guérison est regardée comme impossible. Quatre ou cinq autres artilleurs ont été atteints, mais non dangereusement.

Le *Démocrate* de la Pointe Coupée constate le fait suivant:

Le vrai mérite récompensé.—Au commencement de la guerre, un de nos jeunes paroissiens, Jesse B. Lowning, se trouvant au collège de Princeton, dans le New Jersey, partit avec plusieurs autres étudiants du Sud pour s'enrôler dans notre armée. Les parens ne voulurent pas céder à ses inclinations, à cause de sa grande jeunesse et de son éducation inachevée, et on le mit au collège dans la Caroline du Sud. Pendant son séjour au collège, la nouvelle du premier sang versé pour la cause de l'indépendance du Sud, et le choc des armes firent une telle impression sur lui qu'il ne put rester inactif plus longtemps. Il se rendit au Missouri, et s'enrôla sous le commandement d'un des généraux les plus habiles du Sud, le général Sterling Price. Etranger dans le Missouri sans secours excepté celui que lui fournissait son mérite, il a déjà obtenu le grade de major d'un des régiments des troupes du Missouri—Le 5me régiment de la 7me division de l'armée de Price. Il a participé à la bataille de Springfield et c'est son régiment qui a fait cette attaque sanglante sur la fameuse garde du corps de Fremont.—Puissé le jeune major Downing être heureux dans toutes ses entreprises.

La paie de l'armée fédérale.

Le nombre des réguliers s'élève à 20,334, tandis que les forces volontaires s'élèvent à 642,237 hommes, faisant un total de 662,571. Dans l'organisation figurent 1 lieutenant général, dont le salaire annuel est de $9,096; 9 majors généraux reçoivent $49,350; 9 brigadiers généraux $37,425; 1 adjudant général $2450; 40 officiers d'état major, attachés à l'état-major du général McClellan, parmi lesquels 6 brigadiers généraux, 9 colonels, 16 lieutenants-colonels, 1 major et 8 capitaines qui reçoivent $95,777; commissariat du département $25,673,389; département des quartiers-maîtres $167,623; 61 colonels du génie et de cavalerie, $186,650; 61 lieutenants colonels $167,623; 61 majors $132,492; 61 adjudants $84,548; 1220 lieutenants $169,601; 1180 ... sergents $240,520; 3540 sergents $722,160; 59 sergents majors; 59 quartier-maîtres-sergents $28,530; 118 chirurgiens et assistants chirurgiens $226,550; 59 aides d'hôpital ou économes $17,700; et 52,470 simples soldats $6,926,524. De l'artillerie et de l'infanterie—850 colonels $1,464,920; 588 lieutenant co'onels $1,281,408; 588 majors $96,820; 5,704 capitaines $78,725,424; 11,409, lieutenants $14,433,400; 5700 1ers sergents $608,000; 17,100 autres sergents $3,448,400; 28,800 caporaux $3,550,800; 142 sergents majors et sergents quartiers maîtres $35,234; 1150 chirurgiens et assistants $2,099,400; 24 économes d'hôpital $21,800; 1280 musiciens $21,000; et 510,318 simples soldats $67,361,976. Ajoutons à ces chiffres la solde extraordinaire d'officiers d'état major, le service du recrutement et les services spéciaux $110,241,874 et le salaire de 637 payeurs et assistants ... [illegible]

... [illegible] pour l'achat de 1382 chevaux ... [illegible]

levant à $223,314,272. Nous ajouterons encore $60,000,000 pour le département d'ordonnance et pour approvisionnements d'ordonnance; $20,000 pour le bureau médical; $120,000 pour transports; et $200,000,000 pour dépenses contingentes, et nous aurons un total annuel de $662,344,272 ou presque deux millions par jour. Il y a d'autres dépenses qui élèvent la somme à plus de $2,000,000 par jour, telles que les dépenses pour contrats, des comités d'enquête et autres. Nous pensons que ces détails authentiques donneront une idée assez juste des frais énormes qu'entraîne la mise sur pied d'une grande armée en temps de trouble et de guerre.

(Communiqué).

Nous avons assisté au grand bal qui a été donné par Messieurs les Continental Guards, lundi, 24, à la salle des Odd Fellows, et nous pouvons dire que le souper était exquis et splendide, et que le bal était très bien composé.

Ces braves Continental Guards, vont bientôt nous quitter pour le siège de la guerre. Espérons qu'ils nous reviendront sains et saufs, couverts des palmes de la gloire. X.

(Communiqué).

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Veuillez, je vous prie, me laisser rectifier dans votre journal, une erreur qui a paru dernièrement dans les journaux de cette ville, au sujet d'un soi disant Paul Dupasseau (qui n'est autre que William Higgins) qui a été condamné à deux ans de pénitentiaire. Comme le bruit court que c'est un de mes fils Paul de Passeau qui a été condamné, je prie tous ceux qui croient à cette injure faite à mon nom, de se dissuader sur la parole d'un père qu'il a voulu dire but en refiliant cette erreur, que de pouvoir l'honneur et la probité de ses enfants est général.
27fév—3 DANIEL DE PASSAU.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Mercredi soir, 26 février.

COTON—Hier, nous avons entendu parler de la vente de 500 balles à livrer, et de 50 balles vendues sur place au même prix que précédemment. Pas de transaction aujourd'hui.

TABAC—200 boucauts ont été vendus il y a un ou deux jours.

SUCRE—1200 boucauts vendus à 1¼ et 1½ pour l'inférieur, 2 @ 2¼ pour le commun et bon commun; 2¾ @ 3¼ pour le passable et beau et bon; 3¾ @ 4¼ pour le prime et sucre de choix; 4½ @ 5 ¼, pour le jaune clarifié; — @ 7 pour le blanc clarifié; et 7 @ 8½ pour la blanchéda.

MELASSES—Environ 500 barils vendus à 14c pour la fermentée, et 18c pour la mélasse de prime; aussi 200 demi-barils à 18c pour la mélasse de prime.

FARINE—Peu de transactions—300 barils extra vendus à $15 le baril. Les ventes se bornent aux affaires de détail à $13 50 pour la superfine et à $14 50 par baril pour l'extra.

MAIS—1500 sacs de blanc et jaune, vendus à $1 le boisseau.

BLE—Environ 1000 sacs vendus en lots à $2 50 le boisseau.

GRAISSE—Détail 12 cents au tierçon et 23 @ 24c au baril.

PORC—Le mess se détaille à $45 le baril.

BACON—Très faible stock. Les épaules se détaillent à 21 cts; les plats côtés ribbed à 25; et les jambons salés à 25 cts. Pas de désossés ou de jambons au naturel sur le marché. Jambons passés au sucre à 25 cts la liv.

WHISKY—Vieux Bourbon et Monongahela, en détail, à $1 @ $2. Rectifié, $1 27 @ $1 25 le gallon.

Décédée hier, à 8 heures, à l'âge de 72 ans, Mme Hermione MONDELLI. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Murais, entre Domaine et St-Philippe.

Service Funèbre.

Jeudi prochain, 27 courant, à 8 heures précises du matin, un service funèbre sera célébré à l'église St Vincent de Paul, pour le repos de l'âme de feue Mme Ambroise JANNET.

Les parents et amis de sa famille sont invités d'y assister, sans autre invitation. 25 fév—3

Candidat pour Maire—Sans distinction de parti.

☞ VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

Voir l'Abeille du 29, du 30 et du 31 janvier.
21fév—☞

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.
Aux Editeurs de l'*Abeille*.

☞ Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.
6fév—☞ SES NOMBREUX AMIS.

Les C.·. du R.·. B.·.
— 12 —
F.·.
— 28 —
P.·. O.·. D.·. 5.·.

La plus grande ponctualité est requise. S. D.
27 fév—2 Secrétaire

ATTENTION.

☞ N. Vignié vend ce jour, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, la belle résidence située rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, appartenant à la succession de Mme Josefa Prats et des propriétés pour le compte de la succession de George Gottschalk, &c. Pour plus de détails voir les avis.

Banque de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 26 février 1862.

CETTE banque sera fermée vendredi prochain, conformément à la proclamation du Gouverneur.
27fév AUG. MONTREUIL, caissier.

Banque du Sud.
Nlle-Orléans, le 27 février 1862.

CONFORMEMENT à la recommandation du Président Davis, cette Banque sera fermée le vendredi, 28 du courant. Thos LAYTON,
27fév—2 Caissier.

BANQUE D'AMERIQUE—27 février 1862.—Cette banque sera fermée VENDREDI, 28 du courant.
27 fév—1 A. M. FORTIER, caissier

PENDANT l'absence temporaire de M. C. G. FEICHERT, MM. JULES RUTY et AUGUSTE BAUMAN sont conjointement chargés de la procuration des soussignés.
27 fév—3 A. STURZENEGGER & Co.

PENDANT notre absence de la ville, MM. Fritz Malmros et Charles Julius Mueller, ont notre pleine procuration, ainsi qu'il appert par un acte de vente passé pardevant T. W. Breedlove, notaire public.
Nouvelle-Orléans, 24 février 1862.
27 fév—3 MARBURG & FORSTER.

AVIS.

LA procuration par moi donnée à M. Henry St-Paul avocat, par acte en date du 15 février 1861, passée par devant M. Bouny, notaire en cette ville, est révoquée et annulée à partir de ce jour.
Nouvelle-Orléans, 20 février 1862.
27fév—2f Mme A. M. HAYDEL.

Avis aux amateurs de chasse.

CENT VINGT-CINQ sacs PLOMB DE CHASSE assortis, de No 0 à 10, récemment reçus du Texas et à vendre par Wm ARMSTRONG,
27 fév—3 No 97, Vieille-Levée, près St-Louis

CRESCENT CITY WOOL manufactory!!

DRAPS GRIS ET LAINES A TRICOTTER
Pour l'usage du militaire.

LES soussignés sont prêts à remplir tout ordre qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Guébla, No 157, rue du Canal	Bureau pour la vente des draps H. Œtling, No 50, rue de Chartres.

P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, en grande ou petite quantité, au prix du marché.
27 fév—3 m

LOUIS CROISY,
marchand de bois et de charbon,

No 130, rue St-Louis, enc. Bourgogne,
VEND:

BOIS fendu et scié à la vapeur, et à satisfaction, $7 la corde.
Bois scié à volonté, $6 50 la corde. 27fév—1 m

Portefeuille trouvé.

IL a été trouvé un grand portefeuille en maroquin le 25 courant, rue du Bayou, contenant une somme de...... et des papiers. La personne peut réclamer le portefeuille en s'adressant rue St-Jean entre Broad et Septième, en payant les frais. 27fév—1

Chienne trouvée.

Il a été trouvé une CHIENNE à lapin, caille. La personne à qui elle appartient est priée de la réclamer, rue Dumaine, No 298. 27 fév—4

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS—Représentation du jeudi 27 février 1862, par les artistes réunis en société.—1ère représentation UNE FEMME QUI SE JETTE PAR LA FENETRE, vaudeville en 1 acte, par M. Scribe. 1ère représentation LE MISANTHROPE ET L'AUVERGNAT, comédie en un acte mêlée de couplets, par MM. Labiche Lubize et Siraudin. 2me représentation de PIANELLA—Opéra bouffe en 1 acte, paroles de MM. St Yves et Octave Féré, musique de Flotow, auteur de Martha.—M. LAFLEUR, vaudeville en 1 acte, par MM. Sirandin et Sénè.—Ordre du Spectacle: 1o M. Lafleur; 2o Pianella; 3o Une Femme; 4o le Misanthrope.

Brigade Européenne,
GRAND BAL *donné par les membres* de la Première Compagnie du Premier Bataillon des Volontaires Français. Tous les membres de cette brigade sont priés de nous honorer de leur présence. Ledit Bal aura lieu au Confederate Hall, rue Jackson.
Comité: Et D. LEPAULMIE, lieutenant.
L. TUJAGUE, sous lieutenant.
E. LAGUENS,
A. TROCATTE.
Grande tenue. 27 fév—1

Malle directe pour l'Europe via New-York.

UNE malle européenne sera faite SAMEDI prochain, 29 février, au No 17, rue Carondelet. 26fév—4f

OFFRE.

ON offre à prêter UNE PETITE SOMME D'ARGENT, sur bonne hypothèque. Pour les conditions s'adresser au bureau de l'*Abeille*. 26fév—3f

PAUL BOISSONNEAU,
Marchand tailleur, rue de Chartres, No 97,

A l'honneur de prévenir les milices de la ville et de la campagne, qu'il a en magasin, pour habillement militaire, un lot de draps forts, bleu clair et bleu foncé; velours noir et bleu clair pour habiller plusieurs compagnies.

Egalement, 500 couvertes couleurs foncées à des prix modérés.

Messieurs les officiers trouveront aussi des couvertures très fines et tous les draps et fournitures nécessaires à leurs grades. 23fév—6t

Alcohol désinfectant.

A VENDRE par gallon ou baril, au magasin de vinaigre de N. E. BAILEY & FILS, 240, rue du Canal près de la rue Liberté.

Aussi:—Nouvelle mélasse en barils faits de bon bois ... 26 fév—6

Certificats d'inspection perdus.

IL a été perdu par le soussigné deux certificats d'inspection pour deux boucauts de tabac ... [illegible] ... G. BELOT.

Prêt d'argent sur dépôt.
[illegible]

ATTENTION! ATTENTION!

AUX jeunes gens qui désirent se réunir au corps des CADETS D'ORLEANS, compagnie E, pour prendre immédiatement du service à Columbus, en s'engageant pour 60 jours, sont invités à se rendre à leur quartier-général, salle No 2, Mechanic's Institute, rue Philippa, entre les rues Commune et Canal.

Camarades, Vous pouvez trouver étrange que je vous adresse un discours ce soir, mais je vous assure qu'il y a chez moi une raison plus haute que celle d'un mouvement naturel. C'est le puissant sentiment du devoir, c'est l'amour du pays qui me porte à vous faire un appel en ce moment.

Vous avez tous, chacun de vous, lu sans doute la proclamation lancée hier par Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane, dans laquelle vous avez pu remarquer un appel spécial pour cinq mille volontaires, destinés à être envoyés à Columbus, notre futur théâtre de guerre et notre futur champ d'action. Cet appel, comme vous le savez, a été fait par le général Beauregard, en qui le peuple du Sud a placé sa confiance et que le peuple de la Louisiane devrait regarder comme le Napoléon du Sud et le sauveur de notre indépendance.

Camarades, après un tel appel, resterions nous en arrière, vous qui vous vantez d'être de vrais Louisianais? Non, le devoir est de cet appel doit remuer vos cœurs et éveiller votre enthousiasme. Pénétrez-vous donc du véritable amour de la patrie et des devoirs du soldat.

Camarades, la bataille de la Nlle Orléans ne doit pas se livrer sur les frontières de la Louisiane, mais c'est vous qui l'avez dans le ordre, mais à la porte de Columbus, et si le lâche ennemi n'est pas arrêté dans sa marche, nous sommes tous menacés d'une ruine prochaine. Eh bien! le lieu du rendez-vous nous est indiqué, et sous le commandement et la direction de notre noble et galant Louisianais, le général Beauregard nous partagerons avec lui les lauriers et les honneurs d'une action glorieuse ou répandrons sur notre sol la dernière goutte du notre sang.

Camarades, le temps de l'hésitation est passé. Les vandales du Nord, ou forces redoutables, sont sur nous; mais ici répondant à l'appel qui vous est fait et en empêchant leurs progrès vers Columbus, nous pourrons empêcher leur invasion dans nos foyers, notre patrie et notre belle cité, reine du Sud.

Camarades, marchons résolument, aventurons et s'il est nécessaire sacrifions pour l'une de notre pays, car la bataille ne sera livrée pour une plus juste et plus noble cause.

Comme votre représentant et au nom de votre général aimé, je vous adresse ce soir cet appel. Que vos consciences et votre ardeur pour la liberté vous guident en cette occasion. Il me semble que je vois l'ombre du fondateur de votre corps s'approcher de vous pour vous exciter à la vengeance. Souvenez-vous, camarades, que les Cadets d'Orléans ont un honneur à maintenir et une grande responsabilité à accomplir et que comme corps militaire, organisé pour le service actif et non pour la parade du dimanche, vous devez entrer en campagne les premiers, frapper les premiers, et vous devez être les derniers à vous rendre et devant vous le souvenir du corps sanglant de l'héroïque Charles Dreux doit guider vos coups.

Messieurs, comme officier et membre de votre corps, je serais fier de vous conduire au combat, mais je déclare que si je ne suis pas secouru par vous dans ce moment d'épreuve, vous aurez à nous séparer et en me rendant à l'appel de mon pays me rendre dans les rangs de la patrie pour sacrifier pour cette glorieuse cause. Que la volonté de Dieu s'accomplisse! AMEDEE L. CHOPPIN,
27fév—2 2d lieutenant des Cadets d'Orléans.

Proclamation du Gouverneur.

Bureau de l'Exécutif,
Nlle Orléans, 24 février 1862

Le Président des Etats Confédérés ayant publié sa proclamation, indiquant vendredi le 28 février, comme un jour de jeûne, d'humiliation et de prières par les présentes, moi, Thomas O. Moore, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'engage le peuple de cet Etat, et le clergé, à observer ce jour, et dans le cas où cette proclamation ne parviendrait dans les parties lointaines de l'Etat, qu'après le jour indiqué, j'invite le clergé des ces parties de l'Etat à indiquer un autre jour.

Il est convenable que dans les circonstances où nous sommes, nous nous courbions humblement devant le Dieu des batailles, sans l'aide duquel la victoire est moins désirable que la défaite et que nous lui demandions de ne pas retirer les bénédictions qu'il nous a déjà accordées et de nous donner les vertus chrétiennes de courage, d'abnégation et de patience dans l'adversité, et de modestie, d'humilité et de générosité au jour du triomphe. N'oublions pas, pendant que nous comptons sur la divine assistance pour le succès de notre juste cause, de nous confier à une droite de prétendre, que les voies de Dieu sont impénétrables à l'homme et même qu'il châtie bien ceux qu'il aime bien.
THOS O. MOORE.
27 fév Gouverneur de l'Etat de la Louisiane

Association de Bienfaisance des Jeunes Gens.

A une assemblée spéciale de cette association, qui a eu lieu le 25 courant, les résolutions et le préambule suivants ont été offerts par le Fr. Ernest Morel, et ont été adoptés à l'unanimité.

Attendu que par suite de la guerre actuelle qui menace nos intérêts, nos foyers et nos familles, notre pays se trouve dans un état de désolation et de confusion, et attendu qu'il est nécessaire que tout homme qui peut porter les armes défende sa patrie et combatte pour la glorieuse cause de la liberté, et attendu que notre Association est composée de jeunes gens capables et désireux de verser leur sang pour la salutaire cause de l'indépendance; et attendu que les dits Jeunes Gens veulent partager le sort de leur patrie dans un conflit si brillant, en cédant à l'élan du patriotisme et de l'enthousiasme militaire, et attendu que le but de notre Association perpétuelle est de remplir la mission de Bienfaisance dans toute son étendue, afin de mériter le respect de nos concitoyens, et, attendu que nous sommes prêts à secourir ceux qui sont engagés dans cette noble cause, et y concourir de nos propres forces, et à abriter notre Association sous les étoiles et les barres de notre drapeau des Etats Confédérés, et, attendu que le commerce est suspendu, ce qui offre le champ libre pour les opérations militaires. Qu'il soit résolu: Que l'Association de Bienfaisance des Jeunes Gens, afin de remplir le but susmentionné, et pour le succès de notre cause et de notre pays, se formera en compagnie et entrera à combattre chaleureusement et de conquérir les lauriers attendus qui ont un droit légitime, ajourne et suspend ses séances et ses affaires *sine die*.

Qu'il soit de plus, résolu, que les résolutions et le préambule sus mentionnés soient publiés dans les journaux officiel de l'Association.
Pour copie conforme: JULES DUBALEN,
26fév—3t secrétaire

Régiment des Gardes d'Orléans—Neuvième Compagnie.—La Neuvième Compagnie des Gardes d'Orléans dont l'organisation a été autorisée par le colonel Numa Augustin est à peu près complète. Quelques jeunes gens seront encore reçus. Ceux qui voudront s'enrôler n'ont qu'à s'adresser à l'un des soussignés ou chez MM. Piaggio & Viosca, Nos 61 et 64, rue Vieille-Levée, avant 3 heures, ou à l'Arsenal des Gardes d'Orléans de 3 à 6 heures.

Les anciens règlements étant que les nouveaux membres sont requis d'être exacts à se rendre-vous; l'équipement sera fourni. Les certificats de dispense des officiers devront avoir lieu aujourd'hui à 6 heures précises.
J. CANONGE.
J. VIOSCA Jr.
C. A. CASTILLO.
27fév—1 JULES QUERTIER.

Legion Española—Brigada Europea.—Orden general No 1.—Habiendose agregado á este cuerpo una compañia española, será la 5a de la Legion. Todos los súbditos españoles que deseen formar la 6a y sucesivas, pueden alistarse con la brevedad posible en la calle de Gravier No 65, segundo piso.

Atencion—Siendo el viernes dia de rogativas, el ejercicio de batallon tendrá lugar el Sabado, á las 4 1/2 de la tarde, en el lugar de costumbre. Entretanto los capitanes distribuirán los nuevos diplomas. El Comandante,
26 feb—1 P. AVENDAÑO.

Compagnie de Réserve de l'Artillerie d'Orléans.—A une assemblée des anciens membres du bataillon d'Artillerie d'Orléans, il a été résolu de former une compagnie de Réserve composée d'hommes exempts par l'âge du service de milice. Nous invitons les personnes qui désirent faire partie de cette compagnie à se faire inscrire au magasin de PAULIN DUREL, No 37, rue de Chartres.
LOUIS BERNARD, L. F. MAXENT, P. DUREL, E. L. BERCIER et autres 27fév—1

Chasseurs d'Orléans, 1814 et 1815.—Le rôle de la compagnie est déposé au magasin de MM. Michel et Cie, rue Royale, et l'arsenal des Gardes d'Orléans, où ceux des membres doivent se procurer leurs certificats d'admission, afin d'être portés sur les rôles de la Milice. On recevra quelques nouveaux membres recommandés par les anciens; elle du mettre la compagnie au grand complet pour le service à faire. Par ordre du capitaine, L. BURGI. BEKER, sergent fourrier.
27 fév—en 5 fois

ATTENTION! ATTENTION!—**Légion Française.—3me compagnie.**—Les membres de cette compagnie sont priés de se réunir aujourd'hui jeudi, 27 février, à leur caserne, encoignure Toulouse et Bassin, à 6 heures précises du soir. Les personnes qui voudraient faire partie de cette compagnie sont priées de se présenter jeudi soir, et nouveaux, seront ponctuels à l'heure. Par ordre du capitaine, F. TUJAGUE,
27 fév—1 Fourrier.

Légion Française—Première Compagnie.—Les membres sont requis de se réunir ce soir, à 5 heures P. M. au local ordinaire, pour procéder à la formation d'après la nouvelle loi de milice. Désirant porter l'effectif de la Compagnie au maximum, quelques membres de plus seront acceptés s'ils sont Français non naturalisés. Par ordre du capitaine.
27fév—1 ERNEST MERILH, sergent fourrier

Légion Française.—Ancienne Sixième compagnie.—A la réunion de mercredi soir, 26 du courant, ont été élus officiers Messieurs J. Genin, 1er lieutenant; F. Guébla, 2me lieutenant; Francis LeRibeus, 3me lieutenant. Tous les membres sont invités de se réunir à l'arsenal de la Parfaite Union, rue des Remparts, samedi, 1er mars, à 6 heures du soir, pour faire l'école de peloton. L'élection du lieutenant aura lieu à la même heure. Un ancien officier de l'armée française fera faire le maniement des armes. Cette compagnie doit se joindre à la Légion Française; ses cadres n'étant pas au complet, les français qui désireraient la joindre peuvent inscrire leurs noms chez le capitaine Cassdavant, 107 rue Royale, en face l'Hôtel St Louis. Désormais les exercices auront lieu tous les mardis, à 6 heures du soir. Par ordre du capitaine
27fév— EMILE GOBERT, Sergt.-fourrier

Brigade Française—3e Régiment.—Les Français du faubourg Tremé qui désirent faire partie du 3e régiment de la Brigade Française sont priés de se réunir vendredi 28 février 1862, pour procéder à l'élection des officiers de ladite compagnie. Réunion à six heures et demie, rue Ste-Anne, entre Tonti et Rochéblave.—Invitation est faite à tous les Français, à quelque corps qu'ils appartiennent, de se joindre à la Brigade Française. Par ordre, EDMOND DEBAR, secrét.
N. B.—La caserne située rue de Chartres, entre St-Philippe et du Maine, sera ouverte tous les jours, de huit heures du matin à neuf heures du soir. 27 fév—2

Garde Française—*Compagnie des Voltigeurs.*—L'assemblée régulière de la compagnie aura lieu aujourd'hui. L'appel sera fait à 6 heures précises. Tous les membres sont requis d'être ponctuels. Les règlements seront rigoureusement mis en vigueur. Par ordre du capitaine
27 fév—1 G. ROMAIN, sergent major

Garde Française.—*4me compagnie*—Réunion ce soir, à 6 heures précises, à la caserne, rue de la Douane, pour école de peloton et encaissement des quotités.—Par ordre du capit.
27 fév—1 E. GALLOIS, sergent major

Régiment des Volontaires Français—Brigade Européenne.—Le colonel invite les officiers du corps à se joindre à lui ce soir, 27 courant, pour assister aux élections qui auront lieu dans les nouvelles compagnies, à 5 heures et demie, salle Carité, marché Poydras, à 7 heures du soir, Bayou, compagnie Séguin. Rendez-vous à 5 heures précises, chez le colonel. Par ordre
27 fév—1f J. JOUET, major.

Régiment des Volontaires Français Indépendants.—Ordre No 9.—Aujourd'hui, 27 février, à 6½ heures P. M., exercice à la caserne, 174, rue St-Pierre, pour les 1re, 3me, 7me, 8me et 10me compagnie. Demain, vendredi, jour d'action de grâce, pas d'exercice pour aucune compagnie.
27fév—1 Le Colonel E. BROGNIET.

Régiment des Volontaires Français—Brigade Européenne.—Légion Belge.—Le capitaine Juste Fontaine a complété hier ses quatre compagnies et les a organisées en régiment par ordre du colonel; les dites dimanche prochain, 2 mars. Cette nouvelle formation comprendra le 3me bataillon du régiment, qui portera désormais au-delà les cadres d'un deuxième régiment.
27 fév—1f A. FERRIER, colonel.

Régiment des Volontaires Français.—**Brigade Européenne.**—Les membres faisant partie du régiment sont invités à ne se dessaisir de leurs certificats sous aucun prétexte. Ceux délivrés précédemment au 15 février, devront être remplacés par des nouveaux de date plus récente.—Par ordre du colonel J. JOUET,
27fév—3 Major.

Brigade Européenne, 3me Régiment des Volontaires Français.—La formation de la 2me compagnie du 3me régiment recevra demain de commencement d'exécution. Les listes sont déposées chez le colonel, rue Hôpital 79, entre Royale et Bourbon. Les admissions sont gratuites et les certificats seront délivrés immédiatement. Les grades appartiendront de préférence aux anciens soldats qui se présenteront les premiers. A. FERRIER, Colonel.
27 fév—3

Etats Confédérés d'Amérique.
Quartier-Général No 1.
N. O., La, 24 fév 1862.

ORDRES GENERAUX No 7.—Tous les officiers détachés de leurs commandements respectifs pour le service du recrutement auront à se rendre chez l'adjudant général, aussitôt leur arrivée dans cette ville et auront à justifier de leur pouvoir.

Le Major Général commandant ce département s'apprendre que des officiers sont dans l'habitude d'embaucher des hommes déjà enrôlés et des lui faire promettre leurs engagements, et cette conduite tend à porter les soldats appartenant aux régiments et compagnies des différentes stations aux environs de cette ville à déserter leurs commandements. Ceci au préjudice du service. On appelle l'attention sur l'article de guerre qui déclare déserteur tout soldat qui quitte sa compagnie, même pour se joindre à une autre dans la même ville. Cette règle sera mise rigidement en vigueur et quiconque sera convaincu, officier ou simple soldat, sera sévèrement puni.
Par ordre du Major-Général M. Lovell.
J. G. PICKETT,
26 fév—1m Assist. Adjudant Général

Brigade Européenne.—Régiment des Volontaires Français.—Le nouvel a compagnie du 2e bataillon, M. Perrilhet ayant refusé le commandement, il a été élu capitaine à l'unanimité.—10 membres nouveaux seront encore reçus.—Par ordre du colonel.
27fév—1f J. JOUET, major.

Brigade Française.—Régiment de la Légion Française—7me Compagnie—Section d'Alger—Réunion ce soir, jeudi, 27 février, 7 heures précises, à la caserne, rue Séguin, chez M. Michel, pour exercice. Quelques membres seront encore admis pour compléter la section. On peut s'inscrire chez le souss igné, sur la Levée, à Alger et à la caserne de la rue Séguin. Les admissions sont gratuites. Des certificats seront délivrés. Par ordre.
21fév—1f CH. LECARPENTIER, 2d lieutenant.

Légion Française.—*7e et 8e compagnies.*—Réunion jeudi, 27 février à 6 heures à l'arsenal, Pérdisses, à la caserne, encoignure Toulouse et Bassin, pour exercice. Les membres sont requis d'être exacts: les absents seront, conformément à la loi, signalés au Quartier Général. Chagnard, capitaine de compagnie; L. Peteilaz, capt. 7e comp.; L. de Feubianolie, capt. 8e compagnie.
26 fév—2f

Légion Française, 5e Compagnie.—Tous les membres anciens et nouveaux devront se réunir jeudi, 27 courant, à 5½ heures précises, au local de la Parfaite Union, pour école de peloton et versement de quotité.

Tous ceux qui manqueront à cette réunion, seront considérés comme démissionnaires.

La compagnie recevra encore dix hommes pour compléter. S'adresser chez le capitaine Gruber, rue Toulouse, 73, ou chez le 3me lieutenant Boquel, Vieille Levée, entre St-Philippe et Ursulines, 261.—Par ordre.
26fév—2f C. PERRONNEAUX, fourrier.

Attention! Attention! Légion Française.—Les JEUNES GENS non-naturalisés qui désirent appartenir à cette compagnie, sont priés de se faire inscrire chez D. Gast, rue de Chartres, 61, chez C. N. Dutreau, rue Bourbon No 70, et chez Duclos & Cie, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
26 fév D. GAST.

Young Creole Native Guards Attention!!—Les membres de cette compagnie se réuniront à leur dépôt samedi soir, 1er mars, à 7 heures précises, pour des motifs qui intéressent la corps. Les soldats qui manqueront à cette ordonnance seront rapportés au colonel. La plus grande exactitude est réclamée. Par ordre du capitaine Ludger Béguille. MOISE DEPAS, 3me lieutenant. 27fév—2

Artillerie d'Orléans.—Nouvelle Orléans, le 25 février 1862.—Ordre général No 3.—Conformément aux ordres émanés du Quartier Général de la 1re brigade, les exercices réguliers et obligatoires de la batterie auront lieu tous les jours, le matin, à 7 heures précises, et le soir, à 5 heures précises. P. C. C. ARMAND GUYOL,
J. VILLARRUBIA, sergent major. Capitaine.
26fév—6t

Formation d'une nouvelle compagnie d'artillerie.—Les personnes désirant appartenir à cette compagnie sont priés de se présenter au No 15 rue Carondelet et au bureau de la ville, à l'Hôtel de Ville, où les listes sont déposées. Cette compagnie doit être attachée à la Batterie des Gardes d'Orléans, comme deuxième compagnie.
21 fév—8 Nlle Orléans, 21 février 1862.

Premier régiment des Chasseurs à Pied.—Quatrième Compagnie.—Cette compagnie étant en ce moment enrôlée au service de l'Etat et devant porter ses cadres au maximum fixé par la loi, recevra encore quelques jeunes gens bien recommandés. L'équipement, l'armement et l'habillement seront fournis par le capitaine.

Pour de plus amples informations, s'adresser au lieutenant de recrutement, à la caserne des Chasseurs à Pied, coin des rues St-Claude et St-Pierre, de 4 à 5 heures.
26fév—6 J. LAFOND, capitaine.

Bataillon de l'artillerie de Washington.—Armée provisoire des Etats Confédérés.—Nlle-Orléans, le 15 février 1862—Ou va se porter le nombre de ce bataillon à 4 pour compléter la quatre compagnie ... de ce bataillon. Le maximum fixé par la loi, dans le but d'augmenter le nombre des canons et de le porter à 24, ce qui donnerait 6 canons pour chaque batterie.

Ceux qui voudraient profiter de l'occasion pour se joindre à ce corps et s'engager pour toute la durée de la guerre, pourront s'adresser au soussigné, au Camp No 47, où ils laisseront toutes les informations nécessaires quant à leurs noms, leur lieu de résidence, de leur naissance, leur âge, taille, relations. Leur état devra être présenté par les officiers du bataillon qui se trouvent ici pour le service du recrutement.

Une prime de $50 comptant sera payée à chaque recrue sur sa réception, en outre des frais de voyage et de vêtements seront aussi payés. 26 fév

Brigade Européenne.—Régiment des Volontaires Français.—1er bataillon 3me compagnie.—Tous les membres sont notifiés de se rendre à leur caserne, chez M. Carrière, jeudi, 27 courant, à 5 heures du soir. L'effectif étant de beaucoup supérieur au maximum exigé par la loi du 1er de la milice, il forme la formation d'une nouvelle compagnie, qui prendra le titre de 4e du 1er bataillon, l'Etat Major du régiment assistera à l'élection, il présidera à l'élection des nouveaux officiers. Les nouveaux certificats de présence seront délivrés. Par ordre du colonel.
25 fév—3f Le capitaine, PROT.

Brigade Européenne.—Régiment des Volontaires Français—3me compagnie—2me bataillon— Bayou et Métairie—Tous les membres sont notifiés de se rendre à leur caserne, jeudi, 27 courant, à 4 heures précises du soir. L'effectif étant de beaucoup supérieur au maximum exigé par la loi de la milice, il y sera procédé à la formation d'une nouvelle compagnie qui prendra le titre de 5e compagnie du 2e bataillon. L'Etat Major du régiment assistera à la réunion et il présidera l'élection des officiers.

Nota—Les nouveaux enrôlements ainsi que les avances des nouveaux certificats de présence peuvent avoir lieu à la caserne, chez M. Pascal, coin Bayou et Johnson, où on trouve tous les jours, de 9 heures à 10 A. M. et de 3 à 4 P. M. Par ordre du colonel. Le capitaine
25fév—3t SEGASSIE.

Garde Française.—Neuvième compagnie.—Les personnes qui désireraient s'inscrire pour compléter la neuvième compagnie de la Garde Française sont priées de s'inscrire sans retard, chez M. Tueuille Frois, No 30, rue du Canal, et chez M. H. Michel, No 23, rue Carondelet, et chez M. Manint, encoignure Robertson et Ste-Anne.
25 fév—☞ THEO FROIS, HENRY MICHEL

Brigade Européenne.—Régiment des Volontaires Français.—2e Bataillon—Algier—3e Compagnie.—JEUDI soir, 27 courant, à 6½ heures, réunion à la caserne de tous les membres, pour recevoir le nouveaux certificats de présence exigés par la loi dont la nouvelle compagnie des deux en attendant.

Nota.—Les personnes qui désirent faire partie de la compagnie devront s'inscrire chez le capitaine, rue Nougé, chez M. Ernest Beaulieu à Algier.—Par ordre.
—Le sergent major EMILE POISSON. 25fév—3t

Garde Urbaine des Vétérans de 1814-15.—Une réunion de cette compagnie aura lieu à la résidence du capitaine, jeudi 27 du courant, à 5 heures P. M., pour des affaires importantes concernant tous les membres. Les citoyens qui sont encore au Congrès de cette compagnie ... de la Nouvelle-Orléans ... dans les temps ... Ceci est à l'heure du danger, sont invités à ... [illegible] Par ordre du capitaine SIMON BRANDAS,
25fév—3 Sergent Major.

3ème Régiment—Brigade Française.—La direction du Régiment, attendu le peu de temps qui lui reste pour compléter le troisième régiment et faciliter la formation du quatrième, a décidé d'admettre les compagnies formées ou en voie de formation, dans les quartiers entre la rue Canal et Esplanade, pourvu qu'elles puissent s'administrer, s'instruire par elles mêmes, et qu'elles se rallier au centre qu'en cas de force majeure ou de défense des certificats de présence. Qu'en conséquence de leur éloignement, elles ne seront tenues qu'à leur donner les certificats de présence. Qu'en prise d'armes du régiment. L'uniforme n'est pas de rigueur. Les officiers, sous-officiers et caporaux venant d'autres corps seront reçus et maintenus dans leurs grades. La direction tient ses séances chaque jour, de sept à neuf heures du soir, rue de Chartres, entre du Maine et St-Philippe, maison des bains.—Par ordre.
24 fév—1 DEBARD, secrétaire

BRIGADE EUROPEENNE.
Escadron de cavalerie du Régiment des Volontaires français

Quelques membres seront admis pour compléter l'escadron. Le service de la Cavalerie offre un avantage particulier en ce qu'il se borne seulement à l'ORDONNANCE dans l'enceinte de la ville. Les inscriptions seront reçues chez Jordan Hotel, No 78 rue de l'Hôpital, chez le capitaine J. Pellegrin, au coin des rues Champs-Elysées et Français et chez le soussigné, 19 rue de l'Hôpital. Par ordre.
Le Maréchal des Logis Chef
22 fév— P. CAMILLE.

Quartier Tremé—Régiment des Volontaires Français—Nlle Compagnie—La 7me du 2me bataillon. M. Bonnet, ancien soldat, est chargé de l'organisation de cette nouvelle compagnie.

Les listes sont déposées à son domicile, coin des rues Marais et Vieux Bassin. Les enrôlements sont gratuits.
Par ordre du colonel. J. JOUET,
22 fév Major.

QUARTIER TREME—*Régiment des Volontaires Français*—Les enrôlements pour la 3me compagnie ont lieu gratuitement. Les listes sont déposées chez le capitaine Paruilhet, rue d'Orléans No 189 et chez Dussé, No 193, même rue. 22 fév

BRIGADE EUROPEENNE.
AVIS AUX ANCIENS MARINS. Régiment des Volontaires Français — Canonniers de Marine.—La direction du corps a décidé la formation d'une compagnie de Canonniers de Marine. Les membres qui se distingueront par un chapeau de matelot. Les grades seront accordés de préférence aux anciens marins qui se présenteront les premiers. Les admissions sont gratuites.—Par ordre du colonel. J. JOUET, maj.

Nota.—On s'occupe de se procurer les fonds nécessaires pour construire une batterie flottante.

Les listes d'admission sont déposées rue Hopital 79, entre Royale et Bourbon, chez M. Dussé, Marché Tremé, No. 193 et chez M. Pascal, coin Bayou et Johnson. Les membres de la compagnie se réuniront tous les dimanches, à 10 heures précises, à l'arsenal, rue Hôpital, No. 79. 22fév—☞

AVIS.

TOUTES les personnes intéressées dans les procès intentés par Mme Myra Clark Gaines, et qui sont disposées à se joindre à la défense commune arrêtée à une assemblée qui a eu lieu le 10 du courant, sont priées de s'adresser aux soussignés, afin de signer l'accord. Tous ceux qui ont déjà signé sont invités de se procurer une copie des titres respectifs de la situation, avec leur citation, à
P. H. MOUSSEAUX, à l'encoignure des rues Saint-Louis et Robertson;
M. ESNARD, à l'encoignure des rues du Maine et Broad;
D. B. MAGARTY, rue Conti No 21,
12 fév—1m COMITÉ PERMANENT.

CUIR,

5 ROULEAUX de cuir, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & BROS,
24fév rue St-Louis, Nos 10 à 14.

Demande—Pour Manufacture.

LES soussignés donneront le prix le plus élevé, au comptant, de la poudre d'or, de la vieille argenterie, de l'or et de l'argent en barres.
THOMAS GRISWOLD & Co,
21fév—7f Encoignure Canal et Royale.

Sel! Sel! Sel!

DEUX MILLE CINQ CENTS SACS DE SEL de Liverpool;
2000 sacs gros sel,
1000 sacs sel fin,
1500 sacs sel ... [illegible]
A vendre par
24 fév—3 STAFFORD & ... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente sans réserve.
Linge fait, chemises, chaussures et marchandises sèches.
PAR HENRI SAMORY.
C. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 27 février, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

Un assortiment de linge fait, chemises, chapeaux et marchandises sèches.
Conditions—à la vente. 26 fév

Maison en brique à étage sur la rue des Champs-Elysées.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,
90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Victoire et Moreau, mesurant 23 pieds 11¼ pouces de face aux Champs-Elysées, sur 85 pieds de profondeur—Ensemble les bâtisses en briques qui y sont construites, comprenant un magasin au rez-de-chaussée, ayant 65 pieds de largeur sur 60 pieds de profondeur et sous division à l'étage supérieur, une bâtisse haute dans la cour ayant deux chambres en bas et deux en haut.

Conditions—$2,300 comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date et hypothèque.

Acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public. 27fév

Montres en or, Chaînes d'or, Bijoux, &c., &c.
Succession de H. W. HOCK.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 février 1862, dans le cas de la Cour No 18,665, il sera vendu en vente publique le MERCREDI 12 mars 1862, à 11 heures A. M., à l'encoignure de la rue Conti et Passage de la Bourse, pour le compte de la dite succession, Montres en or, chaînes en or pour montres, bijoux, &c. Conditions—comptant. 27fév—6 et 12

Esclave à l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY,
G. W. McCERREN, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi 1er mars, à 11 heures, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, l'esclave EMMELINE, griffonne, âgée de vingt-cinq ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, parfaitement garantie, parlant le français et l'anglais. On peut la voir à leur établissement d'encan, avant la vente.

Acte de vente par devant M. Mohn, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Conditions—comptant. 26 fév

Grande vente de propriétés vacantes, près du parc de ville, faisant face au Bayou St Jean et la rue d'Orléans, et près du Nouveau Canal. Soixante-huit carrés ou portions de terre.—1051 lots de terre.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs,
Bureau No 31, rue des Magasins.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, 6 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, la propriété de valeur suivante, savoir:

SOIXANTE-HUIT ILETS ou portions de terre, comprenant 1051 lots dans le second district de cette ville, faisant face au Bayou St Jean, derrière le parc de la ville et près du Nouveau Canal, à l'intersection de, et faisant face à toutes les rues principales de ce district, savoir: les rues Esplanade, Ursulines, Dumaine, Orléans, St Louis, Bienville, Douane, &c.

Le tout plus amplement décrit ainsi qu'il appert par le plan qui se trouve à la Bourse. Ladite propriété sera mise en vente par lots.

Conditions—Pour toute somme moins et jusqu'à concurrence de $— 00, au comptant, pour toute somme au-delà de cette somme, la moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque avec intérêt de 6 pour cent courant, et 8 pour cent éventuel.

Acte de vente pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 fév—au 6 m

Maison en briques, à deux étages, située rue Ste-Anne No 435, formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Miro. La maison de maître, très agréable, rue Ste-Anne, contiguë à l'autre.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI 1er mars 1862, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, à

1o—UN LOT DE TERRE formant l'encoignure des rues Ste Anne et Miro, compris entre les rues Ste Anne, Miro, du Maine et Tonti, mesurant 33 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Miro. Ensemble la maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, No 435, rue Ste-Anne, contenant: huit chambres, galerie et balcon en fer sur le devant; une cuisine en bois à deux étages, contenant: huit chambres, galerie devant et sur le côté.—louée $50 par mois.

2o—UN LOT DE TERRE dans le même îlet, contigu à celui décrit plus haut, mesurant 33 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 100 pieds à la profondeur. Ensemble la maison basse en bois, double, couverte en ardoises, contenant quatre chambres, cabinets, cuisine, citerne, latrines, &c. La maison est divisée en deux locations.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant six pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront assurées contre les risques du feu et les polices transférées aux vendeurs. [28 fév—au 1er

A vendre une agréable résidence de campagne et de ville.

Une belle propriété située sur le rail-road Pontchartrain entre les rues Romain et Prieur, comprenant l'îlet entier, ayant une façade de 320 pieds aux Champs-Elysées, 320 pieds à la rue des Français qui est coquillée, 311 pieds à la rue Romain et 311 pieds à la rue Prieur. Les améliorations consistent en une belle maison de maître, bâtie sur des fondations en briques de sept pieds d'élévation, renfermant cave, chambre à bois et chambre à charbon, six belles pièces de devant, toutes tapissées et un parfait état. Une galerie sur le devant, de 52 pieds de long sur 9 de large. La maison est couverte en ardoises, cuisine, chambres à domestiques, écurie, deux remises, puits en briques, citernes, latrines, &c. Aussi une autre maison bâtie sur l'autre extrémité de l'îlet, ayant galeries devant et derrière, deux chambres et deux cabinets et une belle cité rie; le tout neuf. Un beau jardin potager en plein rapport, renfermant une grande variété d'arbres fruitiers et de plantes d'agréments. Toute la façade aux Champs-Elysées est plantée de chênes transplantés depuis six ans.

Le rail-road de la ville d'avant passé sur la rue Claiborne, se trouvera à deux îlets de cette propriété avec laquelle on voyage pour 10 actions de la Banque des Citoyens.

S'adresser à G. de Ferriet, encoignure Conti et Passage de la Bourse. 25 fév—7t

Avis aux Français.

DESIRANT monter une ou plusieurs compagnies de zouaves pour faire partie du bataillon du colonel Coppens, je fais appel aux Français qui se sont illustrés en Algérie, en Crimée et dans la dernière guerre d'Italie et qui voudraient encore ajouter à leurs lauriers la reconnaissance et l'admiration des Etats Confédérés.

Voulant former un noyau de braves, j'ai tout lieu d'espérer que je ne serai pas déçu dans mon attente, promettant à ceux qui répondront à mon appel, de les conduire à la victoire, et j'offre en garantie de ma promesse, mes états de service qui consistent en DIX-SEPT campagnes, une blessure à la prise de Malakoff et le grade de premier lieutenant, obtenu sur le champ de bataille de Magenta, ainsi que le constatent mes papiers que je communiquerai à ceux qui le désireront.

J'ajoute ici les deux documents ci-après comme témoignage de mon bon vouloir.

"M. Gros de Perrodil, qui a longtemps servi sous mes ordres, possède des qualités militaires qui le rendent éminemment propre au service de guerre; il a de l'entrain, de la vigueur, un ascendant sur la troupe. Il a été fort utilement employé dans la légion étrangère.
"Paris, le 22 août 1861.
"Le général de division, inspecteur général des troupes d'infanterie de la marine.
(Signé) "DE BAROLET."

"J'ai connu M. Gros de Perrodil aux Chasseurs à pieds, 2me bataillon, et j'ai toujours été très satisfait de sa bravoure et de la discipline qu'il faisait observer. Je ne puis donc que le recommander à la haute bienveillance de S. E. le maréchal ministre de la guerre.
(Signé) "Gal. BAZAINE.
"A S. E. le maréchal Cte. Randon,
"Ministre de la guerre."
GROS DE PERRODIL,
Ex-lieutenant d'infanterie de marine.
Bureau d'enrôlement, 13 rue Madison.
25 fév—9f L J B

Zouaves des Etats Confédérés.

LE soussigné appelle l'attention du public sur la lettre suivante:

Département de la guerre,
24 janvier 1862.

Au Lieutenant-Colonel G. Coppens, commandant le Bataillon des Zouaves de la Louisiane—Présent.

Monsieur—Conformément aux susdits règlements vous êtes autorisé à enrôler ou faire enrôler des troupes d'infanterie légère, pour trois ans, lesquelles compagnies, lorsqu'elles seront entrées au service, seront organisées par le Président, en régiment ou bataillon, ainsi qu'il est stipulé dans les susdits règlements.
Respectueusement,
J. P. BENJAMIN,
Secrétaire de la guerre.

UNE PRIME DE CINQUANTE PIASTRES sera payée à chaque soldat, à son entrée au service, et le gouvernement fournira les armes, les équipements, les rations, les transports, &c.

Les hommes auront l'UNIFORME DES ZOUAVES.

Les compagnies organisées—ou ceux qui veulent les organiser—de cent soldats, si c'est possible, mais pas moins de soixante-quatre, dans une partie quelconque de l'Etat, qu'elles soient armées ou non armées, auront l'occasion d'entrer en service actif au Kentucky ou au Missouri, en envoyant leurs listes au soussigné, dans la rue de la Douane, No 61. GASTON COPPENS,
Lieutenant-Colonel commandant le Bataillon
15fév—9t 3ps L. J. B. des Zouaves de la Louisiane.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES, 3me DISTRICT.

Nlle-Orléans, 4 février 1862.

AVIS est donné que je suis prêt à recevoir, de cette date à la fin du mois, le montant des taxes et des licences sur professions, métiers, &c. Les personnes qui ne se conformeront pas à cet avis seront poursuivies conformément à la loi. Heures du bureau: De 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, No 9, rue de l'Esplanade. M. DODART,
4 fév—au 28 fév Collecteur du Troisième District.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Jury de Police de Jefferson, (rive droite.)
Gretna, 7 février 1862.

AVIS est par ces présentes donné aux personnes résidentes ou non résidentes de la paroisse Jefferson, (rive droite,) sujettes au paiement de taxes de paroisse imposées pour l'année 1861, conformément à la loi, par le Jury de Police pour l'usage de la paroisse Jefferson, (rive droite), que les dites taxes seront exigibles le 16 mars 1862, et qu'elles devront être payées au soussigné, collecteur, de taxes, dans les trente jours suivants à son bureau, au local du Jury de Police de Jefferson, (rive droite), encoignure de la rue Front et de l'Avenue Lafayette, village de Gretna, en cette paroisse. Le soussigné se tiendra à son bureau tous les jours pendant les trente jours, de 10 heures A. M., à 2 heures P. M. à l'effet de recevoir le paiement des dites taxes ainsi que celles arriérées pour les années précédentes, et à l'expiration du délai ci-dessus mentionné, le soussigné procédera selon la loi contre ceux qui pourraient faillir au paiement de la taxe. W. R. TOLEDANO,
Collecteur de taxes pour la paroisse
10 fév—30t Jefferson, (rive droite.)

Savon à l'huile de coton.

DOUSSAN & JACQUIER préviennent les marchands et les familles, que l'on peut se procurer dans leur NOUVEAU MAGASIN, 103 rue de Chartres, ce fameux savon fabriqué à l'huile de coton, le meilleur et le plus économique qui se soit fait à la Nouvelle-Orléans.

Les échantillons GRATIS seront à la disposition de ceux qui voudront en faire l'expérience, et ces messieurs se feront un vrai plaisir de leur indiquer la manière de l'employer pour leur en faciliter l'essai.
11 fév—au 5m

AVIS.

A partir d'aujourd'hui, nous ferons toutes nos VENTES DE PROPRIETES FONCIERES ET D'ESCLAVES à la BOURSE DES MARCHANDS ET DES ENCANTEURS. Notre SALLE D'ENCAN sera consacrée EXCLUSIVEMENT à la vente de MARCHANDISES et de MEUBLES.
McCERREN & LANDRY,
Encanteurs.
Nlle-Orléans, 12 février 1862. 13fév—☞

Chandelles de suif pressé, Savon, Café de Rio.

A vendre par S. HESSE,
3, rue Tchoupitoulas.
Agent de E. Cazin & Cie, successeurs de P. K. Barre. [illegible]

A louer.

Une maison double située ... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Superbe et bel îlet près de la rue Broad et le Chemin du Bayou.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi, 27 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un très grand îlet, divisé en 35 terrains, mesurant 427 pieds de face à la rue Lapeyrouse: 427 pieds sur la rue Lapeyrouse, 315 pieds sur la rue Rochéblave et 315 pieds sur la rue Dorgenois. Cette propriété forme un des plus spacieux îlets des environs de la ville; il offre de grands agréments comme résidence de ville et de campagne, n'étant qu'à deux îlets des chars de la ville de la rue de l'Esplanade. Pour plus de renseignements, se référer à l'encanteur, et au plan à son bureau.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date et hypothèque.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public. 21 fév

Terrain sur la rue des Champs-Elysées.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, UN LOT DE TERRE situé dans l'îlet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Grands-Hommes et Craps, à une distance de 92 pieds de la rue des Grands-Hommes, mesurant 25 pieds 11 pouces 2 lignes de front à la rue des Champs-Elysées, sur 92 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit d'un an en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de date, et hypothèque.

Acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire public. 21 fév

Spacieux terrains au faubourg Tremé.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,
Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

TROIS LOTS DE TERRE contigus, désignés par les Nos 7, 8 et 9, de l'îlet renfermé par les rues Johnson, Prieur, Dumaine et Ste-Anne, mesurant chacun 31 pieds 9 pouces de face à la rue Johnson, sur 143 pieds de profondeur; ensemble une maison de deux chambres bâtie sur le lot No 9. Cette propriété est installée en un jardin potager renfermant une quantité d'arbres fruitiers. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets sans endosseurs, portant 6 pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque.

Actes de vente par devant A. Ducatel, notaire public. 21 fév

Succession de Vve Phi. Guignan.

Vente pour effectuer un partage.

Maison Guignan, épouse de F. B. Coquet, et al. vs veuve Louis Bringiers—No 18,281.

PAR CHAS. E. FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 15 mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 29 août 1861, et signé le 3 de septembre suivant; et en vertu d'un décret rendu par la même Cour, le 29 octobre dernier, homologuant délibération d'une assemblée de famille, la propriété foncière suivante, savoir:

Un lot de terre, d'une forme irrégulière, situé dans le Second District de cette ville, sur le chemin du Bayou, ayant vue sur la rue de l'Esplanade, dans l'îlet renfermé par le dit chemin du Bayou, les rues Galvez, Johnson et Quartier, ayant les dimensions suivantes, savoir: environ 57 pieds 5 pouces de face au chemin du Bayou, environ 134 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Johnson, sur une première profondeur, sur la ligne opposée, environ 45 pieds courant jusqu'à la rue Galvez, de là s'étendant sur une seconde profondeur d'environ 97 pieds 1 pouce et face à ladite rue Galvez, et environ 28 pieds de face à la rue du Quartier; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites; consistant en une ancienne maison en bois de six chambres et galerie devant.

Voir le plan au bureau de l'encanteur.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de date, et 8 pour cent en cas de non-paiement à échéance et garantis par hypothèque.

L'acquéreur devra faire assurer la propriété contre les risques du feu, pour une somme égale au tiers du prix de l'adjudication et la police devra être transférée aux vendeurs pour garantir le paiement des dits billets, capital et intérêts.

Acte de vente pardevant A. Abat, not. pub.
10 fév—18 25—ms 6 15

Succession de Jean Marie Escadé, No. 18,387.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.
No. 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, le SAMEDI huit mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 janvier 1862, les propriétés foncières suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir:

UN lot de terre situé au Nouveau faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désigné par le No. trois de l'îlet soixante-trois sur un plan du 25 juin 1830, dressé par Joseph Pilié, au bureau de Charles Boudousquie, mesurant 31 pieds de face à la rue des Français, 125 pieds de profondeur et face à la rue Joséphine, le dit lot 1er un garde des rues, avec ses cours, dénommées ... [illegible] mesurant, en pied français, 60 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Joséphine; ensemble la maison en bois, ayant quatre chambres, galerie devant et derrière et deux cabinets; une cuisine de trois pièces, cour carrelée écurie et maison, 2 grands hangards, poulailler, puits, latrines, etc.

Cinq lots de terre contigus, situés au faubourg Darcantel, Troisième District de cette ville, désignés par les numéros, 1, 2, 3, 4 et 5 de l'îlet No. 12, d'après un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, le 10 novembre 1850, et déposé à l'étude de A. A. Baudouin, ci-devant notaire; ayant chacun, d'après le dit plan, trente-cinq pieds 6 pouces de face à la rue des Champs-Elysées, sur 127 pieds de profondeur; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Pélopidas et Champs-Elysées.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit de 12 et 18 mois, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, portant six pour cent d'intérêt par an de date, et huit pour cent en cas de non paiement à échéance.

La propriété encoignure des rues Champs-Elysées et Français devra être assurée par l'acheteur et la police transférée à l'exécuteur testamentaire.

Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public.
12 fév—12 29 1m1 3m

Magasin en briques à trois étages avec façade en granit.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues Levée, Victoire, Esplanade et Champs-Elysées, mesurant 17 pieds de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 123 à 127 pieds, et 17 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, ensemble un magasin en briques à trois étages avec façade en granit, ayant un grand magasin au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, trois chambres au second étage et une mansarde. Une grande cuisine en briques dans la cour, ayant plusieurs pièces. Le tout sujet à une rente foncière de $— 00 payable à la Banque des Citoyens, réduits à 93 par un acte de $2110 remboursable le 1er octobre 1862, d'après la charte de la dite Banque.

CONDITIONS.—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock noté de $2110 du 1er octobre 1862 et la balance, moitié comptant et le reste à un an de crédit en billet portant six pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque. 26 fév

Parfaite Blanchisseuse et Repasseuse.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.
Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane,

Clara, négresse créole, âgée d'environ 33 ans, parfaite blanchisseuse, repasseuse et bonne servante de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant 6 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque. 26 fév

Succession de Jean Louis Dolliole.

Louis Drausin Dolliole et al vs Pierre Léon Bonnecaze, tuteur de ses enfants mineurs—No 18,049.

POUR OPERER UN PARTAGE.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 22 mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 18 avril 1861, par l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—les propriétés foncières suivantes, savoir:

1o—Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par le Chemin du Bayou et les rues St Claude, Tremé et Quartier, mesurant 27 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou, sur 84 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du côté de la rue Tremé et 82 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne opposée, et 30 pieds 5 pouces et demi de largeur sur la ligne du fond; ensemble une maison en bois No — ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de deux chambres, puits, latrines, citerne, &c. &c.

Un autre lot de terre situé au faubourg Tremé, dans l'îlet renfermé par le chemin du Bayou et les rues Villeré, Robertson et Ursulines, mesurant 64 pieds 9 pouces de face au chemin du Bayou, sur 270 pieds 3 pouces de profondeur, du côté de la rue Villeré, 273 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur du côté de la rue Robertson, et 64 pieds 11 pouces de largeur sur la ligne du fond; ensemble une maison en bois ayant quatre chambres et salles à manger, galeries devant et derrière, cabinet et cave; une cuisine de deux chambres, galerie, cabinets, écurie, hangards, four, chambre à charbon, &c. cour carrelée, water works, latrines. Un beau jardin avec arbres fruitiers, plantes d'agrément, fleurs, &c. &c. &c. ☞ Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets garantis par hypothèque sur les propriétés vendues. Tous les billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à échéance et huit pour cent après échéance jusqu'à parfait paiement, lesquels billets seront divisés par coupons conformément à la portion respective des parties. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux vendeurs.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public. 15 fév—25, mars 8,15 et 22

Belle propriété sur la rue Claiborne et terrains près de l'Esplanade.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 1er mars 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Trois lots de terre contigus, situés à l'encoignure des rues Romain et Kerlerec, dans l'îlet renfermé par les rues ci-dessus, Esplanade et Derbigny, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Romain, sur une profondeur de 100 pieds; les lots de terre sont désignés par les Nos 8, 9 et 10. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Romain et Kerlerec.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Claiborne et Kerlerec, dans l'îlet renfermé par les susdites rues, l'Esplanade et Robertson, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne, 82 pieds 5 pouces sur la ligne du fond, 99 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur et face à la rue Kerlerec, et 91 pieds 2 pouces sur la ligne opposée; ensemble une jolie maison No 326, en bois, briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, ayant quatre chambres tapissées, galerie partiellement mansardée qui sont divisées en quatre chambres et salon sur la rue Kerlerec, une autre bâtisse à étage couverte en ardoises ayant deux galeries au rez-de-chaussée, deux caves et deux grandes chambres tapissées, deux offices sous les escaliers conduisant aux chambres, deux citernes, puits en briques, &c. Le tout en bon état.

Cette propriété est divisée en deux logements, l'un occupé par le vendeur et l'autre loué $25 par mois.

Un lot de terre contigu au précédent, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne, 32 pieds 5 pouces sur la ligne du fond, 91 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du côté de la rue Esplanade et 93 pieds 10 pouces sur la ligne opposée; ensemble un grand hangar et jardin.

Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque. 24 fév

AVIS JUDICIAIRES.

John G. Ales vs ses créanciers et les créanciers de Delaunay, Rice & Co—No 14,779.

ETAT de la Louisiane—Cour du 3e District de la Nouvelle-Orléans—Avis est donné ... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Un îlet de terre, formant la jonction de la rue Lafayette et l'Avenue Franklin. Deux îlets de la rue Enghien qui est pavée.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

IL sera vendu JEUDI 27 février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, 24 lots de terre formant la jonction de la rue Lafayette et l'Avenue Franklin, bornée par l'Avenue Franklin, les rues Solidelle, Frenaux et Josephine, mesurant chacun 22 pieds plus ou moins, sur les dites rues par une profondeur variant de 100 pieds à 160 pieds.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $330 chaque, dûs 17 décembre 1862, et le 17 décembre 1863. La balance de l'adjudication sera pour du comptant.

Acte de vente pardevant Arthur Brocard, notaire public. 25fév—2

Deux Terrains vagues dans le 3me District.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.
Bureau à la Bourse des Négociants et Encanteurs.

IL sera vendu jeudi 27 février, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, les propriétés suivantes, savoir:

Deux lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Marais et Villeré mesurant chacun 23 pieds 2 pouces de face à la rue Bienville sur 119 de profondeur.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant 6 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 0/0 après l'échéance, en cas de non paiement. L'acquéreur aura le droit de compter ses billets à 8 0/0

Propriétés améliorées dans Jefferson City.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, 1er mars, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, les quatre lots de terre suivants, situés dans la ville de Jefferson, dans l'îlet compris entre les rues Louisiane Avenue, Jersey, Chippewa et Delaphaine, désignés par les Nos 15, 16, 21 et 22.

1—Deux lots de terre étant les lots 21 et 22, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Jersey, sur 117 pieds 9 pouces de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir—une maison double bâtie en bois, cuisine, chambres à domestique, écurie, étable, &c.

2—Un lot de terre étant le lot No. 21, mesurant 21 pieds de face à la rue Delachaise, sur 122 pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, savoir—une maison basse bâtie en bois.

3—Un lot de terre étant le No 22, mesurant 21 pieds de face à la rue Delachaise, sur 122 pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, savoir—une maison basse bâtie en bois, cuisine, etc.

Termes et conditions—Un quart comptant, la balance à un et deux ans en billets garantis par hypothèque portant 6 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 0/0 après maturité.

Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur. 22 fév au 1er m

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées dans le Premier, Second et Troisième Districts.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau, Bourse des Négociants et Encanteurs.

Madame Claire C. Toledano, épouse de David R. Godwin, et autres, vs. Christoval Toledano et autres, pour opérer un partage.

IL sera vendu à l'encan, jeudi, le 27 février 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un jugement et décret de l'Honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire de madame Claire C. Toledano, épouse de David R. Godwin, et autres, vs. Christoval Toledano et autres, pour opérer un partage, les propriétés suivantes, dans le Premier, Second, et Troisième Districts de cette ville.

1—Un lot de terre situé dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Magasin, Camp, Poydras et Lafayette, mesurant 28 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, étant le lot No 27. Ensemble avec les améliorations qui y se trouvent, savoir: Une maison en briques à deux étages, sujet à un bail qui expire le 1er novembre 1867, à mille piastres par an, payable par quartier.

2—Une certaine portion de terre située dans le premier District, composée de trois lots de terre, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Magasins, Barthelemy, maintenant Clio, Duplantier, maintenant Calliope, et sont désignés par les Nos 2, 3 et 4, sur un croquis annexé à un acte de vente, de la dite propriété fait par Henry T. Lonsdale, audit Toledano, pardevant T. O. Stark, notaire de cette ville, le 3 juin 1857.

Le lot No 2, mesure 42 pieds 7 pouces, face à la rue Barthelemy, maintenant Clio, sur 150 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur; le lot No 3 mesure 21 pieds 4 pouces, face à la rue Duplantier, maintenant Calliope, sur une profondeur d'à peu près 150 pieds, du côté de la rue Magasin, et à peu près 101 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No 4, et le dit lot No 4 mesure 21 pieds 5 pouces face à la rue Duplantier, maintenant Calliope, et à peu près 101 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 3, et 102 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue du Camp, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir: une belle maison à étage, une bâtisse en briques à deux étages, &c.

3—Une certaine portion de terre composée de deux lots de terre dans le Second District, faubourg Tremé, désignés par les Nos 17 et 18, dans l'îlet No. 22, compris entre les rues Dumaine, Rampart, Derbigny, mesurant chaque 57 pieds face à la rue Dumaine sur 106 pieds 6 pouces de profondeur et de la rue des deux lots tel que mesurés ... avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

4—Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Roman et Derbigny, désigné par le No 29 sur l'îlet No 43, tel que appert par un plan fait par F. Pilié, voyer, le 10 février 1840, déposé dans le bureau de David L. McCay, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant 36 pieds face à la rue Roman sur 142 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

5—Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Royale, St-Louis et Conti, désigné par le No 2, sur un plan dressé par Henry Howard, en date du 20 septembre 1842, et déposé comme plan No 175, parmi un archive d'actes de Th. Guyol, notaire public en cette ville, et maintenant en possession de E. Bouny, notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure 74 pieds 3 pouces face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 123 pieds 9 pouces sur 5 lignes, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée ayant 3 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, et s'étendant sur toute la profondeur et derrière le dit lot, et est un ... comme il est décrit et ... avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir: Une maison en briques à étages, cuisine, chambres à domestiques, &c., &c., sujet à un bail expirant le 1er novembre 1864, à mille piastres par an payable par quartier.

141 lots de terre dans le Troisième District.

6—8 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Bons-Enfants, Morales, maintenant Marais, Montégut et Féliciana, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement. Les lots Nos 1, 2, 3, 4, mesurant chaque 29 pieds 9 pouces de face à la rue Morales, sur 115 pieds de profondeur. Les lots Nos 5, 6, 7, 8, mesurant chaque 29 pieds 9 pouces face à la rue Morales, sur 113 pieds 9 pouces de profondeur.

7—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Morales, maintenant Marais, Urquhart, Montégut et Féliciana, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur.

8—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Urquhart, Girod maintenant Villeré, Montégut et Féliciana, désignés par les lots Nos 1 à 11 inclusivement, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Féliciana, sur 115 pieds de profondeur.

9—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Girod maintenant Villeré, St Jean-Baptiste, maintenant Robertson, Montégut et Féliciana, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, mesurant chaque, 31 pieds face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur.

10—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues St-Jean-Baptiste maintenant Robertson, Claiborne, Montégut et Féliciana, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement. Les lots 1, 2, 3, 4, mesurant chaque, 29 pieds 9 pouces face à la rue Robertson, sur 106 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur, et les lots 5 à 11 mesurant chaque 29 pieds 10 pouces face à la rue Claiborne, sur 106 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur.

11—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Prosper, maintenant Derbigny, Montégut et Féliciana, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement. Les lots Nos 1, 2, 3, mesurant chaque 29 pieds 9 pouces face à la rue Claiborne sur 170 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur. Les lots Nos 5, 6, 7, 8, mesurant chaque, sur 170 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur.

12—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Prosper, maintenant Derbigny, Solidelle, Montégut et Féliciana, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur.

13—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Solidelle, Josephine, Montégut et Féliciana, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Féliciana, sur 115 pieds de profondeur.

14—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Josephine, Célestine, Montégut et Féliciana, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur.

15—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Célestine, Génie, Montégut et Féliciana, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Féliciana, sur 115 pieds de profondeur.

16—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Génie, Libéraux, Montégut et Féliciana, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Féliciana, sur 113 pieds de profondeur.

17—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Libéraux, Force, Montégut et Féliciana, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Féliciana, sur 115 pieds de profondeur.

18—11 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Force, Vertu, Montégut et Féliciana, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Féliciana, sur 115 pieds de profondeur.

19—7 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Vertu, Magistrat, Montégut et Féliciana, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Féliciana sur 115 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés au jour de la vente.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans en billets garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, portant six pour cent (6 0/0) d'intérêts du jour de la vente jusqu'à maturité et 8 0/0 après maturité en cas de non paiement jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées à l'administrateur. Les billets divisés par coupons au gré de l'administrateur.

Vote de vente par devant Félix Grima, notaire public. 25 jan—

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.
Succession de la veuve Louis Foucher.

IL sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, jeudi 13 mars 1862, à midi, d'après et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 février 1862, pour le compte de la succession de Mme veuve Louis Foucher, les propriétés suivantes, situées dans le Premier District de cette ville, savoir:

1—Un lot de terre situé dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Thalie, ou Estelle, Magasins, Erato, ou Mellicerte, ledit lot est désigné par le No 1 et forme l'encoignure des rues Constance et Thalie (ou Estelle), et mesure 31 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Thalie (ou Estelle); ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir, une maison basse en bois, cuisine, etc., etc.

2—Un lot de terre dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Constance, Thalie, ou Estelle, Magasins, Erato, ou Mellicerte; ledit lot est désigné par le No 2 et mesure 63 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir, une maison basse en bois, cuisine, etc.

3—Huit lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Annonciation, Thalie, ou Estelle, Erato, ou Mellicerte, et Constance, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sur un plan fait par Chs A. de Armas, député arpenteur général, en date du 13 août 1851. Les lots Nos 1, 2, 3 et 4 mesurant chaque 31 pieds 10 pouces 4½ lignes face à la rue Erato, ou Mellicerte, sur 175 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les lots Nos 5, 6, 7 et 8 mesurant chaque 31 pieds 10 pouces 4½ lignes face à la rue Thalie, ou Estelle, sur 175 pieds 11 pouces plus ou moins de profondeur, entre lignes parallèles.

4—Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Camp, Erato, (ou Mellicerte) Thalie (ou Estelle) mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magasin sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir, une maison basse bâtie en bois, cuisine, etc.

5—Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Magasins, Thalie (ou Estelle), Constance, Erato (ou Mellicerte) mesurant 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes, face à la rue Magasins, sur 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir: une maison basse en bois, cuisine, chambre à domestique, &c.

6—Deux lots de terre désignés par les numéros 1 & 2, dans l'îlet compris entre les rues Hunter, Tchoupitoulas, Thalie, (ou Benjamin) et Nouvelle Levée.

Le lot No 1, mesure 87 pieds, 5 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de 152 pieds, 2 pouces sur le côté plus près de la rue Tchoupitoulas, 151 pieds, 6 pouces sur la ligne plus près de la rue Nouvelle Levée.

Le lot No 2, mesure 74 pieds, 2 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur du côté le plus près de la rue Hunter, de 54 pieds, 5 pouces, 3 lignes, de là sur une ligne oblique vers la rue Thalie, 59 pieds, 4 pouces; de là, sur une seconde ligne de profondeur de 73 pieds, 10 pouces du côté le plus près de la rue Hunter ... [illegible] ... conformément au plan fait par C. A. de Armas, député arpenteur général, en date du 23 juillet 1851.

L'esclave JOHN, âgé de 13 ans.

TERMES ET CONDITIONS—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Un morceau de terre, de forme triangulaire, coquillé, sur le Bayou St-Jean. Sept terrains dans la rue St Pierre; trois terrains dans la rue Seconde. Dix-neuf terrains dans la rue Toulouse. Deux terrains sur la Promenade Carondelet qui est coquillée.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI, 27 février 1862, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Un morceau de terre, de forme triangulaire, au Bayou St Jean qui est coquillé, compris entre la rue Toulouse, le Bayou St Jean, la Promenade Carondelet et la rue Première, ayant 110 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Toulouse, sur 289 pieds 7 pouces 4 lignes sur le Bayou, par une ligne et face sur la rue St Jean et 169 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de ...

2o—Vingt terrains situés dans l'îlet No 18 compris entre les rues St Pierre, Seconde, Toulouse et Promenade Carondelet et qui sont désignés par les Nos 7 à 26. Les terrains Nos 7 à 13 ont chacun trente pieds ou une largeur de face à la rue St Pierre sur 100 pieds de profondeur. Les terrains Nos 14 et 16 ont 30 pieds de face et ... chacun 56 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Seconde, sur environ 104 pieds de profondeur. Les terrains Nos 17 à 25 ont chacun 20 pieds de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur. Les terrains Nos 17 à 26 ont une profondeur d'encoignure.

3o—Onze terrains situés dans l'îlet No 6, compris entre les rues Toulouse, Quatrième, la Promenade Carondelet et la rue Van Buren. Les terrains Nos 1 à 9 ont chacun 31 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse, sur une profondeur variant de 104 à 115 pieds. Les terrains Nos 1 et 9 sont des terrains d'encoignure. Les terrains Nos 10 et 11 ont chacun 33 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la Promenade Carondelet et sur une profondeur de 104 à 107 pieds, dont le terrain No 10 forme l'encoignure, d'après le plan.

Conditions—La moitié comptant: le reste à 12 mois de crédit avec 6 pour cent d'intérêt par an.

Les actes de vente pardevant Jos Graham, notaire public. 24 fév

Succession de feu George Gottschalk.

Quatre terrains dans la rue Bienville, deux terrains dans la rue de l'Hôpital, et deux dans la rue des Ursulines; sept terrains dans la rue Canal; deux dans la rue Dorgenois, un dans la rue Gasquet et trois dans la rue Jackson.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du janvier 1862, dossier de la Cour No 17,982, il sera vendu pour le compte de ladite succession, JEUDI 27 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, les propriétés foncières suivantes:

1o—Quatre terrains situés dans cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Rendon, Douane et Avenue Hagan, désignés par les Nos 7, 8, 9 et 31 sur un plan de Chs. A. De Armas, déposé de l'arpenteur général, et déposé ... 30 octobre, dans un même plan No 8. Les terrains Nos 7, 8 et 9 ont chacun 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville, sur 104 pieds 4 lignes de profondeur, et le terrain No 34 a 32 pieds de face à la rue Rendon, sur 153 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, d'après un plan qui sera exposé à la vente.

2o—Quatre terrains situés au faubourg St. Jean, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Hôpital, Broad et Dorgenois, désignés par les Nos 12, 13, 22 et 23 sur un plan de L. Bufgi, en date du 30 octobre 1858, déposé au bureau de M. P. Cairo, not., comme plan N 15 ou au plan No 6. Les terrains Nos 12 et 13 ont chacun 27 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 124 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur. Les terrains Nos 22 et 23 ont chacun 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

3o—Dix terrains situés dans cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Gasquet (ci-devant Gasquet), Rochéblave et Dorgenois, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, d'après le plan exposé à la vente. Le terrain No 1 a 28 pieds 7 pouces 8 lignes de face à la rue du Canal, 127 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Dorgenois dont il forme l'encoignure, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 2, 3 et 4, ont chacun 27 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 5 et 6 ont chacun 32 pieds de face à la rue Dorgenois, sur une profondeur de 111 pieds 7 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles. Le terrain No 7 a 28 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Dorgenois, sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos 8, 9 et 10 ont chacun 27 pieds de face à la rue Gasquet, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4o—Trois terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Jackson, Dorgenois, Canal et Broad, désignés par les Nos 10, 11 et 12, sur un plan de Hy. McEllins, déposé au bureau de ... le 15 février 1855, déposé au bureau de Phillips, notaire public. Les terrains Nos 10 et 11 ont chacun 27 pieds de face à la rue Jackson, sur 119 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur. Le terrain No 12 a 27 pieds 5 lignes de face à la rue Jackson, sur la ligne du ... No 10 et 169 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne de profondeur ... terrains forment une portion triangulaire, d'après un plan qui sera exposé à la vente.

Termes et conditions.

Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets de l'acquéreur, propre-ordre, payables à la Banque de l'Etat de la Louisiane, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à l'échéance, 8 pour cent en cas de non paiement à l'échéance et portant hypothèque.

Les actes de vente pardevant S. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 jv—4 fv 15

Succession de dame Josefa Hernandez, décédée, épouse de Jose Prats, aussi décédé.

Vente sans réserve, d'une belle propriété améliorée, de prix, sur la rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine. Elle est faite pour opérer un partage entre héritiers.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du janvier 1862, dossier de la Cour No 171, il sera vendu en vente publique, JEUDI, 27 février 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, pour le compte de la dite succession.

Un très GRAND LOT DE TERRE, situé dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dumaine, Ste-Anne et Dauphine, mesurant environ 45 pieds plus ou moins de face à la rue Bourbon sur 120 pieds de profondeur. Ensemble les spacieuses et belles bâtisses qui y sont construites, comprenant une maison en briques à étage, contenant chambres à coucher, salle à manger, cuisine, office et cave.

Une CUISINE HAUTE en briques, contenant quatre chambres, une autre bâtisse haute en brique, qui contiennent deux chambres, puits, water works, latrines, &c. La cour est briquetée, et un grand corridor pour voiture, &c.

Termes et conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets divisés en coupons à la convenance des parties et garantis par une hypothèque spéciale sur la dite propriété avec 8 0/0 d'intérêt à taux de 6 0/0 par an depuis le jour de la vente jusqu'à maturité, et 8 après maturité jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront assurées et les polices transférées aux vendeurs.

Actes de vente pardevant O. de Armas, not. pub.
27 jv—8 15 20 fv

Trois lots sur le chemin de fer du Golfe du Mexique.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er mars 1862, seront vendus à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Trois lots de terre dans l'îlet borné par les rues Morales, Louisa, Bons Enfants et Piété, désignés les Nos 1, 6, 7 et 8, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue des Bons Enfants sur 100 pieds de profondeur. Le lot No 8 forme l'encoignure des rues Bons Enfants et Piété; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—La moitié comptant, et la balance à 12 mois en billets portant hypothèque avec 6 pour cent d'intérêt par an.

Acte de vente pardevant P. Coudrain, notaire public. 25 fév.

Deux maisons confortables, No 813, rue Désiré, et No 814, rue Craps. Un terrain formant l'encoignure des rues Désiré et Craps et situé entre les deux chemins de fer de la ville

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 1er mars 1862, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Trois terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Craps, Désiré, Grands Hommes et Piété. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 3.

1o—Le terrain No 1 a 30 pieds de face à la rue Désiré sur 60 pieds de profondeur et face à la rue Craps dont il forme l'encoignure. Ensemble, un hangar qui se trouve dessus.

2o—Le terrain No 2 touche au terrain No 1. Il a 34 pieds de face à la rue Désiré sur 60 pieds de profondeur. Ensemble, une maison confortable couverte en ardoises, ayant trois chambres, cuves, lieux d'aisance, etc.

3o—Le terrain No 3 touche au susdit, sur la ligne du fond. Il a 60 pieds de face à la rue Craps sur 31 pieds de profondeur. Ensemble, une maison confortable, No 814, rue Craps, ayant 4 chambres; cuisine ayant 2 chambres; poulailler, pigeonnier, cuve, lieux d'aisance, etc.

Conditions—La moitié comptant; le reste à 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque, avec 6 pour cent d'intérêt l'an, de la date à l'échéance, et 8 en cas de non paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Les propriétés devront être assurées et les polices transférées au vendeur.

L'acte de vente pardevant P. Coudrain, notaire public. 21 fév—au 1er m

Un îlet de terre dans le Deuxième District.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

JEUDI, 27 février 1862, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Vingt-deux terrains compris entre les rues Canal, St Jacques, Douane et St Jean. Ils ont chacun 31 pieds ou davantage de face sur les dites quatre rues, sur une profondeur variant de 139 à 159 pieds. Le chemin de fer de la ville passe devant la propriété.

Conditions à la vente.

Un terrain dans la rue Bienville, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI 27 février 1862, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale:

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Dorgenois, Conti et Rochéblave. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue Bienville, sur 150 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $336 échéant le 19 novembre 1862. La balance, un tiers comptant et le reste à 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque, avec six pour cent d'intérêt l'an, de la date à l'échéance, et en cas de non paiement à l'échéance, huit pour cent jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Félix Percy, notaire public. 21 fév

Succession de Marie Louise Beauchamp, femme de F. Pascal, h. c. l.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.
Bureau rue des Dreuines No 143.

JEUDI, 27 février 1862, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, à midi, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 24 janvier 1862, et à moi adressé, les biens suivants, appartenant à la dite succession, savoir—

1o—La moitié d'un certain terrain situé au faubourg Tremé, désigné par le No 13 de l'îlet No 71, sur un plan dressé par Voiquin, le 27 décembre, 1833, et déposé au bureau de M. Pedesclaux, notaire, comme plan No ...

La dite moitié de terrain a, au pied américain, vingt pieds de face à la rue Robertson, entre les rues du Maine et St-Philippe, sur cent trente-trois pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur, laquelle moitié de terrain est plus près de la rue St-Philippe. Le dit terrain No 13 fait partie d'un terrain désigné par le No 13 de l'îlet No 71, sur le plan primitif du dit faubourg, dressé par J. Pilié, et annexé à un acte de dépôt, en date du 16 août 1839, pardevant M. F. de Armas, notaire.

2o—Un certain terrain situé derrière cette ville, désigné par le No 11 de l'îlet No 17, sur un plan dressé par J. A. Bourgerol, le 21 avril 1839, et déposé au bureau de M. Lucien Hermann, notaire, lequel terrain a 30 pieds de face à la rue Columbus, sur 127 pieds 11 pouces 7 lignes et demie de profondeur.

Conditions—comptant.

Les actes de vente pardevant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

RIZ POUR SEMENCE.

1000 [illegible]

CUIVRE—[illegible]